



**COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT**  
**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 22/02/2024**

**Séance du Jeudi 29 février 2024**

**Présidente de séance :** Madame Marie-Claire Boucher, Maire.  
**Etaient présents :** MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX - P DONNINI- R BORDET - LP CHAUVIN - MP PATIN - E OGER - N REBILLON - ML GALOPIN - E CHALOPIN - P MOUBECHÉ-  
**Excusés :** D BARON - A AIME  
**Secrétaire de séance :** Edouard Oger

**Séance ouverte à 20h00**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**Administration générale :**

- Approbation du CR de conseil municipal

**Finances :**

- Vote des comptes de gestion 2023 commune, budgets annexes des lotissements,
- Vote des comptes administratifs 2023 commune et budgets annexes des lotissements

**Urbanisme :**

- Le petit mic : le point sur l'avancement des travaux
- Etude de l'aménagement des Ajoncs d'Or : approbation du CCTP et lancement de l'appel à candidature de maîtrise d'œuvre.
- Réception des offres voirie 2024
- Dossier de consultation des entreprises pour l'extension du cimetière
- Vente de chemin ruraux et achat de parcelles, devis d'aménagement de voirie à la Guinchère
- Tables Parc de Colas
- Dossier compensation haies
- Convention de mise à disposition du policier municipal par la Commune de Louvigné du Désert

**Enfance :**

- Le point sur la fourniture de repas au restaurant scolaire.

**Questions diverses**

- Don à la Commune,
- Redevance incitative Smictom

---

**1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal du 25 janvier 2024.

## 2. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 COMMUNE, BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Les comptes de gestion 2023 sont dressés par la Trésorerie et sont égaux aux comptes administratifs de la Commune :

COMPTES DE GESTION 2023					
Budget		Résultat N-1	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
COMMUNE	Investissement	254 400,44 €		-209 094,46 €	45 305,98 €
	Fonctionnement	278 060,67 €	278 060,67 €	217 103,63 €	217 103,63 €
	TOTAL	532 461,11 €	278 060,67 €	8 009,17 €	262 409,61 €
LOTISSEMENT LES POIRIERS	Investissement	-35 737,49 €		-1 207,25 €	-36 944,74 €
	Fonctionnement	6 450,40 €		-792,75 €	5 657,65 €
	TOTAL	-29 287,09 €	0,00 €	-2 000,00 €	-31 287,09 €
LOTISSEMENT DE COLAS	Investissement	-20 327,44 €			-20 327,44 €
	Fonctionnement	-20 319,11 €			-20 319,11 €
	TOTAL	-40 646,55 €	0,00 €	0,00 €	-40 646,55 €
LOTISSEMENT LE PARC 2022	Investissement	-20 646,56 €		-50 109,32 €	-70 755,88 €
	Fonctionnement	-0,42 €			-0,42 €
	TOTAL	-20 646,98 €		-50 109,32 €	-70 756,30 €

## 3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT VOTE PAR CHAPITRE	BP 2023	CA 2023
11- charges à caractère général	455 700,00 €	394 969,62 €
12-charges de personnel	735 300,00 €	721 954,61 €
14-atténations de produits	500,00 €	170,00 €
65-charges gestion courante	200 900,00 €	198 357,34 €
66-charges financières	38 500,00 €	37 366,94 €
67-charges exceptionnelles	500,00 €	338,02 €
68-dotations amortissement	0,00 €	0,00 €
023-virement à l'investissement	86 064,00 €	0,00 €
042-opérations d'ordre		
Total dépenses fonctionnement	1 517 464,00 €	1 353 156,53 €
002-excédent fonctionnement	0,00 €	0,00 €
013-atténuations charges	3 000,00 €	4 382,88 €
70-produits des services	103 983,00 €	120 639,44 €
73-impôts et taxes	815 572,00 €	827 079,60 €
74-dotations, subv, participations	529 109,00 €	516 131,57 €
75-produits gestion courante	65 800,00 €	99 453,49 €
76- produits financiers		21,58 €
77-produits exceptionnels		2 551,60 €
042- opérations de transfert		
Total recettes fonctionnement	1 517 464,00 €	1 570 260,16 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	217 103,63 €	

INVESTISSEMENT VOTE PAR OPERATION	BP 2023	CA 2023
remboursement du capital des emprunts	117 098,11 €	117 097,19 €
remboursement cautions	733,00 €	732,77 €
1068-transfert assainissement	0,00 €	0,00 €
2128 agencement de terrain		0,00 €
040. transfert travaux en régie		
041. intégration étude		0,00 €
1121 - Terrain foot	0,00 €	0,00 €
166- cimetière	44 650,00 €	17 807,26 €
195 - Eglise	20 000,00 €	17 592,60 €
196-travaux de voirie	283 264,00 €	79 669,38 €
2041-2042-2044 ALSH - Ajoncs-salles assos	50 070,00 €	9 438,86 €
208 - mairie	40 386,00 €	27 812,68 €
210 - divers bâtiments	30 000,00 €	15 629,17 €
211- informatique	6 138,00 €	1 396,72 €
213- signalétique-réaménagement place mairie	15 000,00 €	1 559,87 €
230- acquisitions immobilières	138 698,00 €	72 883,50 €
237-55-services techniques-fleurissement	17 500,00 €	14 975,36 €
239 - restaurant scolaire	3 600,00 €	3 518,88 €
241-revitalisation centre bourg	5 700,00 €	
242-commerce 11 place mairie	452 617,00 €	318 415,69 €
91 - école	5 000,00 €	4 900,03 €
<b>Total dépenses</b>	<b>1 230 454,11 €</b>	<b>703 429,96 €</b>
021- virement du fonctionnement	86 064,00 €	0,00 €
16- emprunt d'équilibre		0,00 €
excédent d'investissement N-1	254 400,44 €	254 400,44 €
excédent de fonctionnement N-1	278 060,67 €	278 060,67 €
FCTVA sur investissement N-1	21 350,00 €	21 664,61 €
Taxe d'aménagement	1 200,00 €	3 005,06 €
Dépôts et cautionnement	1 083,00 €	701,40 €
Transfert entre sections		
intégration étude		0,00 €
196- travaux de voirie	58 063,00 €	46 310,00 €
2041- étude ajoncs AAP	33 985,00 €	18 892,95 €
208- mairie	6 500,00 €	206,43 €
213 - signalétique	37 840,00 €	37 840,00 €
230- acquisitions immobilières	33 450,00 €	0,00 €
241-revitalisation centre bourg	86 333,00 €	6 964,00 €
242- commerce 11 place mairie	332 125,00 €	80 690,38 €
208-91- chaudières école mairie		
<b>Total recettes</b>	<b>1 230 454,11 €</b>	<b>748 735,94 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 305,98 €</b>	

compte administratif LE PARC 2022			
LE PARC fonctionnement dépenses 2023			
article	intitulé article	BP 2023	CA 2023
002-	résultat fonctionnement	0,42 €	0,42 €
6015-11	terrains à aménager	10 792,00 €	
6045-11	achat d'études	13 704,00 €	2 750,00 €
605-11	travaux	56 394,00 €	47 359,32 €
6588-65	arrondis de TVA	5,00 €	
71355-042	variation du stock	20 646,56 €	20 646,56 €
Total		101 541,98 €	70 756,30 €
LE PARC fonctionnement recettes 2023			
article	intitulé article	BP 2023	CA 2023
7588-75	autres produits divers	0,42 €	
71355-042	variation terrains aménagés	101 536,56 €	70 755,88 €
7588-75	arrondis de TVA	5,00 €	
Total		101 541,98 €	70 755,88 €
Section d'investissement dépenses			
article	intitulé article	BP 2023	CA 2023
001-	résultat investissement	20 646,56 €	20 646,56 €
3555-040	stock final - terrains	101 536,56 €	70 755,88 €
Total		122 183,12 €	70 755,88 €
Section d'investissement recettes			
article	intitulé article	BP 2023	CA 2023
3555-040	stock final - terrains	101 536,56 €	0,00 €
16874-16	avance commune	20 646,56 €	20 646,56 €
Total		122 183,12 €	20 646,56 €

LOTISSEMENT DES POIRIERS Budget HT			
article	libellé	BP 2023	CA 2023
Fonctionnement			
D 605	Travaux (cuve)	2 000,00 €	1 999,80 €
D 65822	reversement excédent budget principal	4 450,40 €	
D 65888	Autre (arrondi TVA)	5,00 €	0,20 €
D 673	Titre année antérieure annulé	12 375,00 €	12 375,00 €
D 71355	variation stock initial terrains	35 737,49 €	35 737,49 €
D 023	Virement de section		
Total dépenses fonctionnement		54 567,89 €	50 112,49 €
R 002	excédent fonctionnement	6 450,40 €	6 450,40 €
R 7015	vente lot	12 375,00 €	12 375,00 €
R 7552	déficit du budget annexe		
R 71355	Variation terrains aménagés (stock final)	35 737,49 €	36 944,74 €
R 7588	autre produit arondi TVA)	5,00 €	
Total recettes fonctionnement		54 567,89 €	55 770,14 €
Résultat de fonctionnement			5 657,65 €

Investissement			
D 001	Déficit investissement	35 737,49 €	35 737,49 €
D 3555	terrains aménagés	37 737,49 €	36 944,74 €
Total dépenses investissement		73 474,98 €	72 682,23 €
R 021	Virement de section		
R 168741	avance commune	35 737,49 €	
R 3555	annulation stock initial terrains	37 737,49 €	35 737,49 €
Total recettes investissement		73 474,98 €	35 737,49 €
Résultat d'investissement			-36 944,74 €
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE			-31 287,09 €

Les écritures d'inventaire 2023 se basent sur :

- un total de dépenses 2023 à intégrer au coût de production de 1 999.80 €
- aucune vente en 2023
- un stock de surfaces de 2 450 m<sup>2</sup> composé de 1 821 m<sup>2</sup> de surfaces commercialisables et de 629 m<sup>2</sup> d'espaces communs (parcelle AD 765 de voirie).

**Reste à vendre :**

- 3 lots au Lotissement « le Parc 2022 » : 1 689 m<sup>2</sup> x 45 € HT = 76 055 €.
- 3 lots au Lotissement Les Poiriers : lots 2, 3 et 5 : soit 1 760 m<sup>2</sup> x 25 € HT = 44 000 €.
- 1 lot au Lotissement de Colas : lot n°5 : 847 m<sup>2</sup> x 18.40 € HT = 15 584.80 €

*Madame Boucher sort de la salle.*

**Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 et les comptes administratifs 2023 de la commune, des lotissements du Parc 2022, de Colas et des Poiriers.**

#### 4. LE PTIT MIC : LE POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Madame Boucher informe le conseil municipal des démarches en cours.

- Réception des travaux :

A ce stade, il reste encore à finaliser quelques travaux (sans incidence sur le fonctionnement de l'outil de travail livré le 9 janvier).

- Lot 1 Terrassement Démolition Gros-Œuvre/B2R : OK (attente DOE : dossier des ouvrages exécutés) - cheminée à boucher (travaux hors marché - avenant).
- Lot 2 Charpente Bois -Bardage - Terrasse /SARL ROBIDEL : PV de réception à signer (attente DOE)
- Lot 3 Etanchéité EURL/ ETT : : OK (attente DOE)
- Lot 4 Menuiseries extérieures, Serrurerie / PELE / RETE : Réserves : Vitrage à changer
- Lot 5 Menuiseries intérieures / PELE : OK
- Lot 6 Cloisons, Doublages, Isolation, Plafonds / BREL : Réserves : isolation dans retombées
- Lot 7 Carrelage, Faïence/ SARL JANVIER : OK (il doit signer le PV)
- Lot 8 Peinture FERRON : Réserves OK (attente DOE)
- Lot 9 Chauffage Ventilation / LANDEL ENERGIES : Réserves : Conduit hotte à redresser / Robinet sanitaire à régler (attente DOE)
- Lot 10 Electricité / SARL Harel : Réserves : luminaires (attente DOE)

La levée de réserves et la signature des PV était prévue pour le 27 février, à 15h.

▪ **Porte cuisine**

Le service technique propose d'installer une porte à la cuisine (couloir des toilettes clients).  
Devis LTM Sétin de 1 075.25 € HT, soit 1 290.30 € TTC.

La commission urbanisme du 20.02.2024 émet un avis favorable à l'installation de cette porte.

**Délibération : le conseil municipal approuve à la majorité le devis Setin de 1 075.25 € HT.  
1 abstention : LP Chauvin.**

**5. ETUDE DE L'AMENAGEMENT DES AJONCS D'OR : APPROBATION DU CCTP ET LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Une version actualisée du CCTP (cahier des clauses techniques particulières) intègre les derniers éléments vus :

- Organigramme de programmation, s'appuyant sur les esquisses réalisées. Nous n'intégrons aucun visuel des esquisses préparatoires pour ne pas empiéter sur la phase esquisse confiée à la future équipe.
- Intégration d'un seuil limite d'emprise foncière de l'extension, visant à inciter à la mutualisation / conception sobre
- Etant donné que la déconstruction seule n'est pas subventionnée, le volet déconstruction sera intégrée dans le marché, tranche ferme. Il faut le voir comme tranche n°1. Il ne paraît en effet pas judicieux de prévoir celle-ci après la construction neuve (enjeu de niveler - préparer le sol et le terrain en lien avec la déconstruction).
- Prévoir pour le volet concertation en option, avec deux scénarios : étude participative ou étude en conception intégrée. Cela permettra d'inciter les cabinets à détailler leur méthode / les outils / le temps dévolus à ce volet de la mission.

Calendrier envisagé : Publication de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre en mars / analyse des offres en avril (choix des candidats à auditionner lors du conseil municipal du 25 avril), auditions des candidats le 23 mai, choix des candidats au conseil municipal du 6 juin.

**Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre pour les travaux des Ajoncs.**

**6. RECEPTION DES OFFRES VOIRIE 2024**

<b>ST GEORGES DE REINTEBAULT - Programme voirie communale 2024</b>	<b>Estimatif Frédéric Giraud HT</b>	<b>EVEN</b>	<b>PIGEON</b>	<b>colas</b>	<b>Beaumont</b>	<b>Henry Frères</b>
CR La Cadonais	3 107,50 €	3 298,06 €	4 045,00 €	4 044,50 €	5 221,00 €	4 339,40 €
CR La Patinais	11 202,50 €	9 965,54 €	11 400,00 €	11 917,50 €	22 525,00 €	12 742,30 €
CR La Briolère	16 987,50 €	16 379,27 €	19 227,50 €	19 814,80 €	37 816,50 €	22 087,35 €
Longuève	2 320,00 €	2 249,08 €	2 838,75 €	2 944,15 €	4 176,00 €	3 098,15 €
Rue Beurrière	43 626,25 €	39 685,92 €	44 947,50 €	49 083,45 €	74 423,90 €	47 381,74 €
Place de la Barrière	12 957,50 €	11 998,87 €	13 660,00 €	14 982,00 €	18 447,50 €	13 585,10 €
CR La Petite Giraudais	27 045,00 €	27 793,37 €	30 673,50 €	35 037,30 €	57 859,30 €	33 673,80 €
CR Le Cas de Roche	9 260,00 €	8 825,81 €	10 404,00 €	10 752,45 €	20 512,00 €	11 936,15 €

CR La Farulais	9 199,50 €	7 974,84 €	9 541,50 €	10 392,00 €	17 736,00 €	10 452,15 €
CR La Butte	19 700,50 €	17 180,53 €	20 008,50 €	22 628,70 €	36 919,05 €	22 712,32 €
CR La Vilasse	41 625,00 €	41 237,09 €	46 243,50 €	50 935,50 €	88 919,10 €	52 224,99 €
CR La Guinchère	27 385,00 €	25 507,07 €	28 751,00 €	32 364,00 €	51 430,55 €	32 403,35 €
CR Rouffigné	41 148,50 €	36 297,18 €	43 949,00 €	47 277,00 €	78 927,50 €	48 119,45 €
<b>Total Programme Tranche Ferme</b>	<b>265 564,75 €</b>	<b>248 392,63 €</b>	<b>285 689,75 €</b>	<b>312 173,35 €</b>	<b>514 913,40 €</b>	<b>314 756,25 €</b>
Trottoirs nord rue des Acacias Tranche Optionnelle n°1	21 907,50 €	16 485,29 €	18 860,00 €	20 996,50 €	22 562,00 €	20 728,66 €
Cr la Hurlais Tranche Optionnelle n°2	35 038,00 €	31 645,47 €	36 826,50 €	37 788,55 €	70 872,30 €	41 354,15 €
CR Le Bourdonnay	10 945,50 €	9 714,79 €	11 344,50 €	12 492,50 €	21 217,00 €	12 333,50 €
CR Le Mezeray	19 120,50 €	17 592,23 €	19 559,50 €	22 444,00 €	36 726,60 €	21 440,06 €
<b>Total Programme Tranche optionnelle n°3</b>	<b>30 066,00 €</b>	<b>27 307,02 €</b>	<b>30 904,00 €</b>	<b>34 936,50 €</b>	<b>57 943,60 €</b>	<b>33 773,56 €</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>352 576,25 €</b>	<b>323 830,41 €</b>	<b>372 280,25 €</b>	<b>405 894,90 €</b>	<b>666 291,30 €</b>	<b>410 612,62 €</b>

Les critères retenus pour le jugement des offres sont notés de la manière suivante :

Critères	Note
<b>1- Valeur technique</b>	<b>50 pts</b>
1.1 - Fourniture d'un planning d'exécution <b>précis et détaillé par opération</b> du programme <b>Tranche Ferme</b> : Ce critère sera analysé et jugé en fonction de la façon dont l'entreprise appréhende la <b>pertinence dans l'ordonnancement</b> des tâches de réalisation leur <b>optimisation</b> en terme de durée et la <b>cohérence</b> entre les opérations <i>Pour rappel, le démarrage des prestations est prévu à partir du 21 mai 2024, la période de préparation du chantier se situant du 2 au 21 mai 2024</i>	25 pts
1.2 - 3 références au cours des 3 dernières années significatives et similaires au programme énoncé avec indication du MOA, du montant des travaux, de la période de réalisation et des surfaces devoirie réalisées	15 pts
1.3 - La provenance des fournitures enrobés - fiches techniques à l'appui	10 pts
<b>2- Prix des prestations</b>	<b>50 pts</b>

Sur la base des critères de jugements des offres figurant à l'article 4.2 du règlement de la consultation, le classement général des offres est le suivant :

Classement	Entreprises	Note Critère prix	Note Critère technique	Total Points
<b>1<sup>er</sup></b>	<b>SAS EVEN TP</b>	<b>50.00</b>	<b>45.00</b>	<b>95.00</b>
2 <sup>ème</sup>	SAS PIGEON TP Normandie	43.49	47.00	90.49
3 <sup>ème</sup>	COLAS	39.89	45.00	84.89
4 <sup>ème</sup>	SAS HENRY Frères	39.52	32.00	71.52
5 <sup>ème</sup>	BEAUMONT TP	24.30	34.00	58.30

La commission urbanisme du 20.02.2024 propose de retenir l'entreprise Even, pour la tranche ferme et la tranche optionnelle 1 (trottoirs nord de la rue des Acacias).

*Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité l'offre de l'entreprise Even TP pour la tranche ferme des travaux voirie 2024 et la tranche optionnelle 1.*

## 7. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR L'EXTENSION PAYSAGERE DU CIMETIERE

La consultation porte sur **1 seul et unique lot** : Extension paysagère du cimetière.

La durée du marché est de **5 mois** avec **1 mois** de période de préparation et **4 mois** d'exécution des travaux, avec une fin de travaux fixée au 25.10.2024.

Lancement de l'appel d'offres : **4 mars**, avec une ouverture des plis au **29 mars**. Analyse des offres, puis passage en conseil municipal du **25 avril**.

Le démarrage de la période de préparation est envisagé à partir du **21 mai 2024**

Le démarrage des travaux est envisagé à partir du **17 juin 2024**.

Le marché est décomposé en **1 seule tranche ferme**.

Le marché sera attribué soit à :

- 1 entreprise unique avec sous-traitance éventuelle
- des entreprises groupées (groupement sous forme solidaire de préférence), le mandataire devant être obligatoirement l'entreprise de paysage.

Le dossier de consultation comporte une solution de base.

Les candidats devront impérativement répondre à cette solution.

La présente consultation n'autorise pas de variante.

La présente consultation comporte 1 prestation supplémentaire éventuelle : Construction d'un préau.

En cas d'inhumation pendant la période des travaux, le maître d'ouvrage s'autorise le droit d'interrompre les travaux pour une durée d' ½ j au minimum. Le candidat devra tenir compte de cette disposition dans son offre.

Les plantations figurant sur les plans travaux seront réalisées par les Services Techniques de la commune.

La notation pourra évoluer à l'issue de cette éventuelle négociation (et au besoin rencontre) avec les candidats. Cette évolution pourra se traduire par un maintien, une diminution ou une augmentation des notes initialement attribuées.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont notés de la manière suivante :

Critères	Note
<b>1- Valeur technique</b>	<b>50 pts</b>
1.1 – Fourniture d'un planning d'exécution <b>précis et détaillé</b> Ce critère sera analysé et jugé en fonction de la façon dont l'entreprise appréhende la <b>perfinence dans l'ordonnement</b> des tâches de	20 pts



réalisation et leur <b>optimisation</b> en termes de durée afin de répondre à <b><u>l'impératif de terminer les travaux avant 25.10.2024</u></b> <b><i>Pour rappel, le démarrage des prestations est prévu à partir du 17 Juin 2024. Les candidats intégreront dans leur planning la prestation supplémentaire éventuelle n°1 relative à la construction du préau</i></b>	
1.2- 3 références significatives <b>d'aménagement paysager</b> au cours des 5 dernières années : Présentation sur 1 à 2 pages maximum au format A4 ou A3 PDF avec indication de l'opération, du MOA, du montant des travaux, des principales caractéristiques avec illustrations ( photo, plan, détail de principe,...) <b>PM : Les références liées à des travaux réalisés à l'intérieur de cimetières présenteront un avantage dans la notation</b>	20 pts
1.3 - La provenance des fournitures à mettre en œuvre pour le programme ( cf cadre de réponse à remplir et signer )	10 pts
<b>2- Prix des prestations</b>	<b>50 pts</b>

La valeur financière de l'offre est notée sur **50 points**

L'offre la moins-disante sera affectée de la note maximale de 50 points

Chaque candidat à la possibilité de se rendre sur les lieux des travaux, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître le terrain où les travaux doivent être réalisés. Aucune réclamation ne pourra être émise ultérieurement lors d'éventuelles difficultés d'exécution liées à la nature du terrain.

La commission urbanisme du 20.02.2024 donne un avis favorable à ce dossier, en demandant la possibilité d'une variante sur la construction du préau.

**Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises et autorise l'appel d'offre de travaux d'extension du cimetière.**

## 8. VENTE DE CHEMIN RURAUX ET ACHAT DE PARCELLES, DEVIS D'AMENAGEMENT DE VOIRIE A LA GUINCHERE

- **Achat de la parcelle AB 448 aux Consorts Chataignier.**

Par délibération en date du 12 septembre 2019, le conseil municipal a acté l'achat d'un terrain aux consorts Chataignier pour une surface approximative de 3 000 m<sup>2</sup>, pour un prix forfaitaire de 10 000 €. Cette délibération sollicitait l'intervention d'un géomètre.

Un acte notarié a été signé en l'étude de Maître Fontanier Rubio le 25.09.2020, sans que la commune ait été destinataire préalablement du document d'arpentage établi par le géomètre, ce qui n'a pas permis la prise d'une nouvelle délibération pour nommer les n° de parcelles concernées par l'acquisition.

L'acte notarié a listé les parcelles AB 545 - 546 - 547 et 549. La parcelle AB 448 n'a pas été listée, alors qu'elle faisait partie de la vente consentie par les consorts Chataignier, elle borde en effet la voirie du lotissement du Parc. La parcelle AB 448 ne faisait pas partie du plan de division du géomètre puisqu'elle était déjà existante en tant que telle.

Maître Lepage va établir un acte rectificatif, les héritières Chataignier (Christine et Isabelle) acceptant la cession de cette parcelle à l'euro symbolique, frais de publication aux hypothèques et frais notariés à la charge de la Commune.

La commission urbanisme du 20.02.2024 donne un avis favorable à la régularisation de cet achat.

**Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité l'achat de la parcelle AB 448 aux consorts Chataignier pour 1 €, frais de publication hypothèques et de notaire à la charge de la Commune.**

▪ **Vente de chemins ruraux**

Par délibération du 19.12.2019, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A voté la mise à l'enquête pour le déclassement de ces chemins, et permettre leur mise en vente,
- A nommé le commissaire enquêteur, Monsieur Demont, et fixe l'enquête publique du 3 au 28 février 2020, avec une réunion publique d'informations organisée le jeudi 23 janvier 2020 (coanimée par le commissaire enquêteur et le géomètre expert), les riverains seront prévenus par courrier, par voie d'affichage et par insertion dans les journaux,

Par arrêté municipal en date du 13.01.2020, Le Maire de Saint-Georges-de-Reintembault a ordonné une enquête publique relative au projet de déclassement de voies communales et de 204 chemins ruraux (tout ou partie).

Monsieur Jean-Luc Demont, fonctionnaire à la DDTM en retraite, a été désigné en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée en mairie aux heures habituelles d'ouverture du Lundi 3 février 2020 à 9 heures au vendredi 28 février 2020 à 17 heures. Pendant la durée de l'enquête, le public a pu en prendre connaissance, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur qui les a annexées au registre.

Monsieur Jean-Luc DEMONT, Commissaire Enquêteur, a reçu personnellement les observations du public lors de ses permanences :

Le 3 février 2020 de 9h à 12h - le 11 février 2020 de 14h à 17h

Le 20 février 2020 de 9h à 12h - le 28 février 2020 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ont été remis au Maire dans le délai d'un mois. Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant 1 an.

Par courrier du 6 janvier 2020, les riverains ont été invités (par courrier recommandé) à une réunion publique de présentation de l'enquête publique (le 23.01.2020), et informés de la mise à l'enquête du 3.02 au 28.02.2020, ainsi que des modalités de l'enquête.

L'arrêté de mise à l'enquête a été affiché en mairie et sur les lieux du 17.01 au 29.02.2020.

L'enquête a été annoncée dans 2 journaux locaux (Ouest France du 15.01.2020 et La Chronique Républicaine du 16.01.2020).

Par délibération du 30.07.2020, le conseil municipal a pris note des avis favorables pour 120 des chemins mis à l'enquête. Dans un premier temps, les chemins sont proposés à la vente aux propriétaires riverains.

Le prix de vente des chemins ruraux a été fixé à 1 € le m2 par délibération du conseil municipal du 19.12.2019, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur.

Un courrier de mise en demeure d'acheter a été envoyé le 20.05.2021 aux propriétaires riverains de ces 120 chemins, les invitant à présenter leur offre avant le 30.06.2021.

▪ **Vente CR 119 et création chemin à la Jehennay**

*Délibération du 30.03.2023 : le conseil municipal vote à la majorité le principe :*

- d'une vente à M. Mme Grimault du chemin rural 119 (1 € le m2),
- d'un achat de terrain (1 € le m2) pour leur créer un nouveau chemin d'accès

- de la prise en charge du terrassement et de l'empierrement de ce chemin (de l'ordre de 4 800).

le bornage (achat CR 119 et vente parcelle pour nouveau chemin) est à la charge du demandeur (M. Mme Grimault).

Le notaire pour l'achat du CR 119 est à la charge de M. Mme Grimault, ainsi que pour la vente de la parcelle.

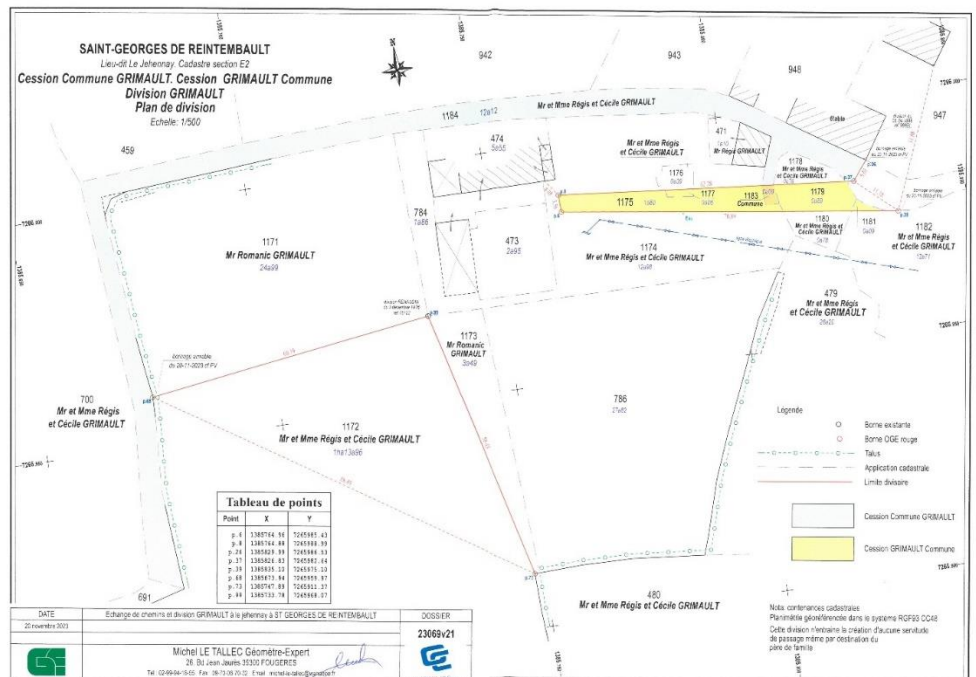
Enfin, M. et Mme Grimault doivent s'engager par écrit, préalablement à ces démarches, au fait que cette habitation reste en gîte pendant 10 ans.

1 abstention : N Philippeaux

Depuis le conseil municipal du 30 03 2023, le projet a évolué. M. et Mme Grimault ont décidé de vendre la maison à leur fils Romaric pour qu'il puisse y faire sa maison d'habitation. Le projet a été examiné et validé par le SCOT.

Michel le Tallec, géomètre, a borné les parcelles faisant l'objet d'une cession :

Cessions de la Commune à M.Mme Grimault	
n°parcelle	contenance
E 1184	12a12
Cessions de M.Mme Grimault à la Commune	
n°parcelle	contenance
E 1175	1a80
E 1177	0a06
E 1179	0a89
E 1181	0a09
<b>Total</b>	<b>2a84</b>



Les frais de géomètre et de notaire pour l'achat et la vente sont à la charge de M. Mme Grimault.

Les travaux d'aménagement du nouveau chemin (terrassement, empierrement) sont à la charge de la commune.

La commission urbanisme du 20.02.2024 émet un avis favorable à l'achat et la vente de ces parcelles.

**Délibération : Le conseil municipal vote à la majorité :**

- la vente à M. Mme Grimault du chemin rural 119 (1 212 m<sup>2</sup> à 1 € le m<sup>2</sup>),
- l'achat de terrain (284 m<sup>2</sup>, 1 € le m<sup>2</sup>) pour leur créer un nouveau chemin d'accès,
- la prise en charge du terrassement et de l'empierrement de ce chemin par la commune

Le bornage (achat CR 119 et vente parcelle pour nouveau chemin) est à la charge du demandeur (M. Mme Grimault).

Pour l'achat du CR 119 ainsi que pour la vente de la parcelle, le notaire est aussi à la charge de M. Mme Grimault.

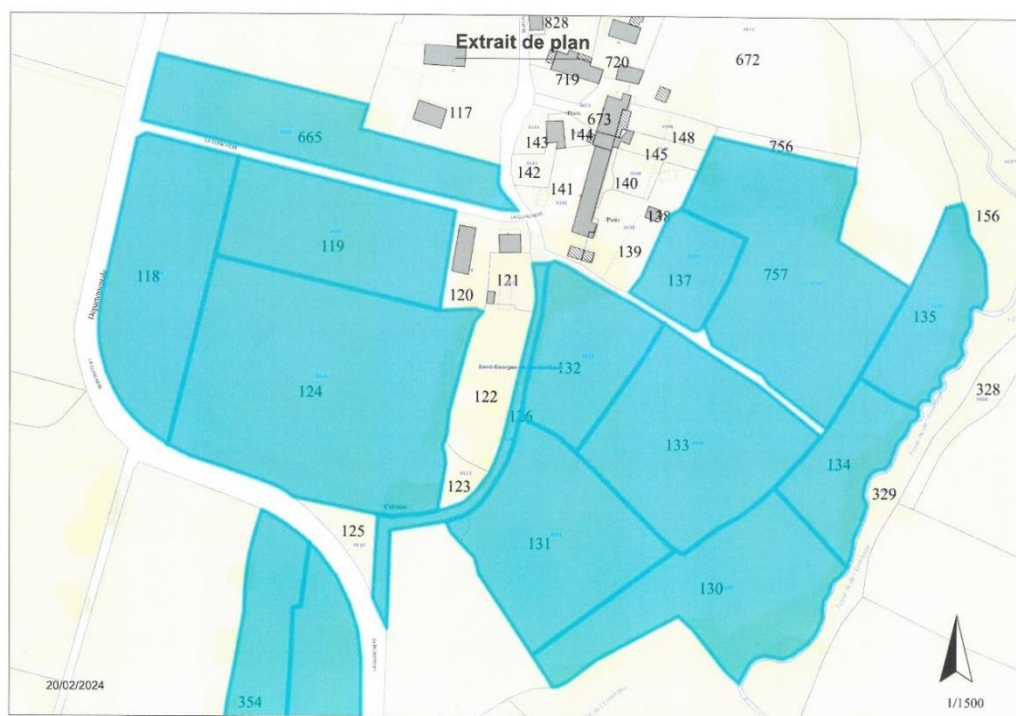
1 abstention : Nelly Philippeaux

▪ **Vente CR 96 et achat terrain à la Guinchère :**

Monsieur Eric Michon accepte de vendre du terrain sur le côté est de la parcelle D665, ainsi qu'une petite zone sur la parcelle D118 pour l'élargissement du chemin communal de la Guinchère.

Par ailleurs, il s'engage à acheter le CR 96 bordant les parcelles 132-137-133-757.

Le CR 96 est en avis favorable pour son déclassement et sa vente suite à l'enquête publique de 2020.



Un devis a été demandé pour l'aménagement du chemin "la Guinchère" avant re-goudronnage, pour résoudre le problème EP, l'accès, et la zone dépôt poubelles (et retournement camion).

Devis Souquet : 10 048.35 € HT

Devis Daillencourt : 5 547 € HT

La commission urbanisme du 20.02.2024 donne son accord pour la vente du CR96, l'achat de terrain à M. Michon, et l'aménagement de ces terrains pour le retournement à la Guinchère et la visibilité sur la RD. La commission propose de retenir le devis Daillencourt.

**Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité :**

- *la vente à M. Michon du chemin rural 96 (1 € le m<sup>2</sup>), frais de bornage et de notaire à la charge de M. Michon,*
- *l'achat de terrain (1 € le m<sup>2</sup>) pour l'aménagement du chemin de la Guinchère, frais de bornage et de notaire à la charge de la commune, travaux d'élargissement à la charge de la commune,*
- **le devis Daillencourt de 5 547 € HT**

## 9. TABLES PARC DE COLAS

La Commission Patrimoine randonnée souhaite que des tables soient proposées au Parc Colas : (Départ de randonnée et aire de jeux pour enfants).

Devis Prolians : 5 tables de pique-nique 120X120 en sapin du Nord à 211.90 € HT l'unité, soit un total de 1 059.50 € HT (1 271.40 € TTC).

La commission urbanisme du 20.02.2024 :

- demande que les tables soient scellées sans pour autant que les tables reposent sur un vaste socle béton.
- que la disposition des tables dans le Parc soit faite en lien avec le centre de loisirs.
- donne un avis favorable à cet achat et au devis Prolians.



**Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité le devis d'acquisition de 5 tables pique-nique pour un total de 1 059.50 € HT (1 271.40 € TTC).**

## 10. DOSSIER COMPENSATION HAIES / M Thibault LEBAILLIF LD La Chapelle

Dans le cadre d'une demande d'arasement de haies sur la commune, M. Guionnet, technicien bocage à Fougères Agglomération, nous a transféré l'avis technique et la cartographie concernant le projet de M. Lebaillif, exploitant agricole.

Après échanges, il a été convenu d'une compensation située à 300m. La haie à arraser ne serait pas protégée au PLU, mais à la PAC. Nous avons aussi reçu l'accord de la DDTM.

M. Thibault LEBAILLIF souhaite réaménager son parcellaire afin d'exploiter plus aisément ses cultures. C'est dans ce contexte qu'intervient la demande d'arasement de la haie A1 et de la haie A2, au lieu-dit la Chapelle, sur la commune de Saint-Georges-de-Reintembault. Sur le total des 148ml arasés, 72ml sont protégés au titre de la BCAE8 à la PAC. Il n'y a pas de protection au titre du PLU.

Les linéaires A1 et A2 sont composés d'arbres de hauts jets (Châtaigner principalement), de cèpées et de ronceraias. La haie est positionnée de manière parallèle à la pente.

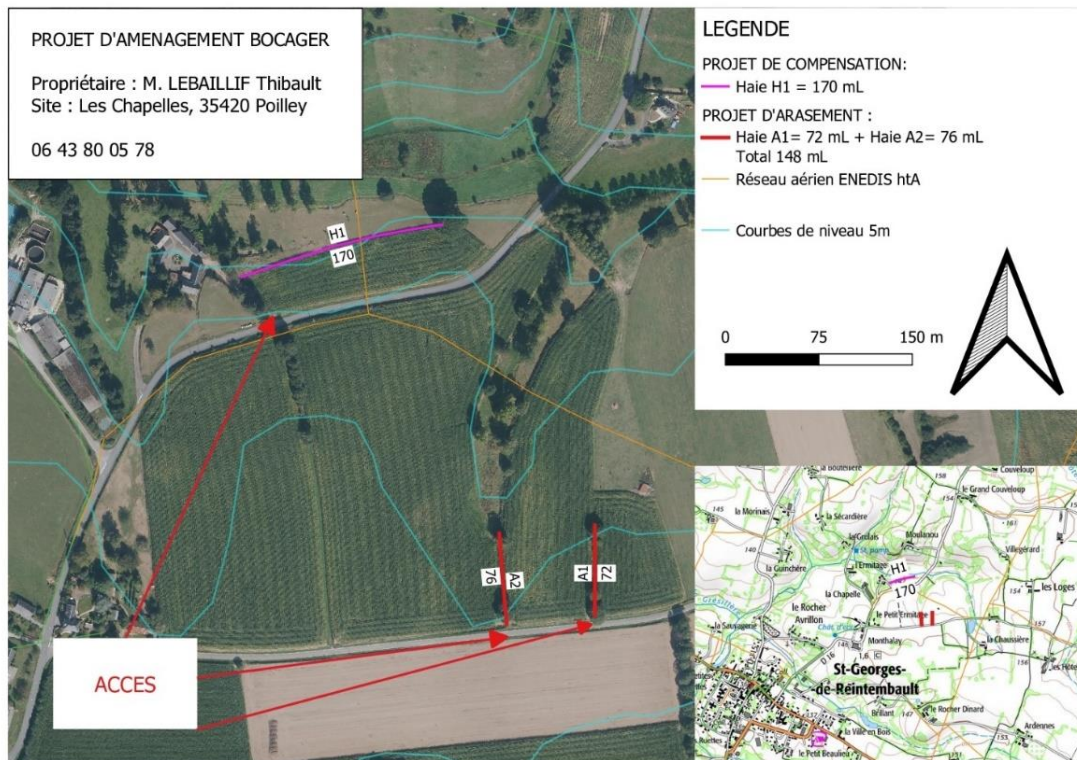
En compensation de cet arasement et en concertation avec le M. Thibault LEBAILLIF, il est proposé la création d'une haie (H1) sur les parcelles D466 et D464, à Saint-Georges-De-Reintembault (35420), au lieudit Les Chapelles, où M. Thibault LEBAILLIF est locataire. Une haie sur talus H1 sera créée d'une longueur de 170ml.

La nouvelle haie H1 créée jouera un rôle hydraulique important du fait de sa position parallèle à un cours d'eau situé 30m et de son orientation perpendiculaire à la pente. Les plantations développeront aussi le réseau de haie situé à l'ouest de H1, jusqu'à un arbre isolé depuis.

Elle sera composée d'essences bocagères locales avec principalement des hauts-jets (Chênes, Merisiers, Tilleuls ...) et une strate plus arbustive composée de Noisetiers, Sureau, Erablechampêtres.

La haie H1 sera située à une position intéressante, puisqu'à proximité du cours d'eau et dans une orientation où elle jouera un rôle hydraulique non négligeable. De plus, elle développe le réseau bocager déjà présent à proximité.

L'avis technique de Fougères Agglomération pour ce projet de compensation est favorable.



La commission urbanisme du 20.02.2024 donne un avis favorable à ce dossier.

Délibération : Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur ce dossier de compensation de haie.

## 11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU POLICIER MUNICIPAL PAR LA COMMUNE DE LOUVIGNE DU DESERT

Sollicitée, la mairie de Louvigné du Désert accepte de mettre à disposition de notre commune leur policier municipal (Yohan Taburel, garde champêtre chef) 3.5 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le coût annuel pour le salaire est de 4 100 €, auxquels s'ajoutent des frais annexes à 850 € (logiciel PVE pour les contraventions, 500 euros, les frais de déplacement : 4 aller/retour soit 80 km par mois soit environ 350 euros par an).

La mairie de St-Georges mettra à disposition un PC portable à M. Taburel.

La commission urbanisme du 20.02.2024 émet un avis favorable à cette mise à disposition.

Délibération : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition, et autorise la Maire à signer la convention de mise à disposition.

## 12. LE POINT SUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Suite au conseil municipal du 25.01.2024, Mme Boucher a échangé avec le Département. Elle souhaite donner les nouveaux éléments de réflexion partagés avec le collège Roquebleue et le Département.

## 13. QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Don

Madame Jennifer Lemoine, petite fille de Madame Geneviève Couprit a envoyé un courrier à la commune suite au décès de sa grand-mère, pour faire part des volontés de la famille : les petits-enfants de Madame Couprit souhaitent faire un don de 185 € à l'école primaire publique, en souhaitant que ce don bénéficie aux enfants dans un projet similaire aux thèmes suivants :

- Découverte de la diversité des fleurs et plantes,
- Création d'un potager,
- Sorties culturelles autour des maraichers ou autres activités autour de la nature,
- Plantation d'un arbre pour rendre un bel hommage à Madame Couprit.

**Délibération : Le conseil municipal accepte à l'unanimité le don des petits enfants de Madame Couprit de 185 € afin qu'il bénéficie aux enfants de l'école de l'être dans un des projets cités ci-dessus (et plantation d'un arbre en hommage à Mme Couprit.)**

### ▪ SMICTOM : redevance incitative :

Les élus délégués au SMICTOM souhaitent partager avec le conseil municipal l'annonce de la hausse du montant de la redevance, avec les incertitudes sur l'ampleur (de l'ordre de 31%), afin de chercher une position communale pour le vote du budget SMICTOM.

**Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité, exprime son inquiétude quant à la gestion financière du Smictom, qui se traduit par un important déficit de fonctionnement. Ce mauvais résultat de fonctionnement va impacter à très court terme les capacités d'investissement, notamment les mises aux normes et les renouvellements de déchetteries. Les élus du Smictom en charge des finances ont choisi pour équilibrer le prochain budget d'augmenter la redevance de manière significative (de l'ordre de 30%), alors même que la mise en place de la redevance incitative (distribution des bacs, nouvelle organisation des tournées) est très insatisfaisante et fait l'objet de nombreuses critiques des habitants (sans compter le temps passé dans les mairies par les élus, le service technique et le service administratif pour répondre aux doléances, expliquer la démarche, gérer les déchets ménagers non collectés..).**

**Par ailleurs, la subvention d'équilibre de l'ordre de 6,7 millions versée par les 2 Smictoms (Fougères et Vitré) au syndicat S3Tech pour le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective échappe au vote des délégués communaux du Smictom. Le conseil municipal s'interroge sur la gestion financière de cet organisme.**

**Le conseil municipal charge ses élus délégués de faire part de ses réserves lors du vote du budget 2024.**

### ▪ Printemps des poètes

Mme Bordet présente les actions communales menées en lien avec l'opération nationale « Le printemps des poètes » du 9 au 24 mars. Le thème 2024 est « La grâce ».

- Dès le 8 mars, quelques rues vont être renommées avec des noms de poètes d'origine française et des pays des jeunes migrants de l'Odyssée. Cette action se passe entre l'Ehpad et l'Odyssée
- Des ateliers d'écriture tout public seront proposés par Arpent'arts
- L'association Page blanche en a aussi animé dans les écoles, l'EHPAD et l'Odyssée, en amont de cette date pour préparer les textes qui vont être exposés.
- Le film « les choristes » ne pourra pas être diffusé (en cours de numérisation) : la commission cherche un autre film.
- L'école de l'être a écrit des poèmes qui seront offerts aux habitants (boîte à lettres, voitures) ou présenté sur les fenêtres des classes. L'école Ste Thérèse a préparé une danse gracieuse et déclamera un poème.

Enfin, la médiathèque a réalisé un mur de poésie collaboratif où les enfants attendent des réponses aux questions qu'ils se sont posés.

#### ▪ **Marché**

Nous n'avons plus qu'un seul commerçant sur le marché (galettes saucisses).

Le conseil municipal souhaite repenser son organisation (quel jour ? quel moment de la journée ? quels commerçants ?).